

Image not found or type unknown



Bien mobilier et séparation

Par **bougiette**, le 19/02/2018 à 14:58

BonjourrrrrnAvec mon ancien compagnon, nous avons acheté une maison dans le tarn en 2008. C'est notre résidence secondaire.rnNous sommes séparés depuis avril 2015. Le crédit continue d'être prélevé sur le compte de mon ex. Depuis aout 2015, mes parents sont venus habiter dans cette maison gratuitement en contre partie de quelques travaux. A présent, mes parents vont nous payer un loyer de 400€ à partir d'avril 2018. Comment cela peut se faire au niveau des impots, sachant que la maison et à mon ex et moi, que le crédit de 570€ est toujours débité sur le compte de mon ex et que moi je vais du coup verser la moitié de la partie qui sera dû après le paiement du loyer.rnComment devons nous déclarer cela étant donné que nous sommes séparés.rnJ'espère avoir été aussi clair que possible.rnJe vous remercie par avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.rnCordialement